

Mairie
de

LE 12 JUIL. 2019 20

SAINT-ANDRÉ



*Monsieur Le Président
Du Comité Technique Paritaire
CENTRE DE GESTION
35 boulevard St Assisclé
« Centre del Mon »
BP 901
66020 PERPIGNAN CEDEX*

Objet : Modifications horaires service entretien collectivité St André.

Nos références : FM/TM/MS/MC/07/2019.

PJ Annexes : 3 plannings hebdomadaires, organigramme du service, la notice explicative et le compte rendu de la réunion.

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir proposer au prochain CTP les modifications horaires du service entretien de ma collectivité, lequel compte 10 agents. Suite à une fermeture de classe en maternelle et compte tenu de vos précédentes remarques, vous trouverez donc ci-après le planning actuel, le nouveau planning applicable à compter de septembre 2019, l'organigramme de service ainsi que la notice explicative.

Espérant obtenir satisfaction et dans l'attente,

Veuillez agréer, **Monsieur Le Président**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



*Le Maire,
Francis MANENT.*



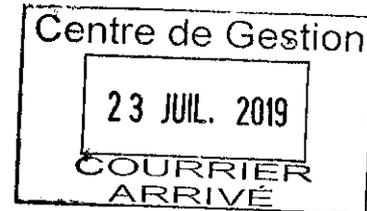
Compte Rendu

Le 08 juillet 2019

Présents : MASSONNAT Lydia - Adjointe au Maire
MARILL Thierry - Directeur Général des Services

DEVILLE Solange - Responsable du Services Entretien
SANCHEZ Isabelle – Responsable Cantine

FABRE Valérie, VADECARD Virginie, LEBLANC Elodie, CASTELLO Sandrine, HOUCHOT Alexandra.



Absents excusés : BOURLIONNE Laurence, LEROY Geneviève, HUGUET Julie

Un préambule est fait sur la tenue des réunions de service.
Respect de l'ordre du jour de façon à gagner en efficacité.
Seules les discussions où les 2 parties sont présentes seront acceptées pour améliorer la réactivité.

Il est relevé d'améliorer la communication dans le service entre les agents et les responsables.
D'ailleurs un des agents Mme LEBLANC Elodie était invitée à rencontrer la responsable de service. Elle n'a pas pu se rendre disponible pour le rendez-vous mais la responsable reste à sa disposition.

Le Directeur Général des Services leur propose de se voir régulièrement pour débattre des dossiers réguliers afin de trouver solutions en commun en rappelant qu'il est à leur disposition comme d'adjointe délégué.

Aujourd'hui l'ordre du jour est :
Présentation et validation du projet de planning pour la rentrée en septembre 2019.

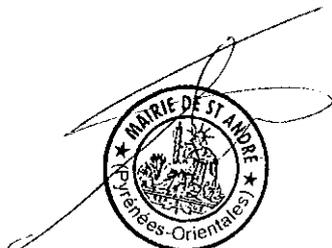
Il est rappelé que cette réunion fait suite à celle du 2 juillet où il avait été demandé de repartir différemment les horaires au niveau du service cantine et ménage.

Suite à la présentation du planning quelques petites modifications ont été apportées et le planning joint en annexe et approuvé à l'unanimité.

MASSONNAT Lydia
Adjointe au Maire

MARILL Thierry
Directeur Général des Services

DEVILLE Solange
Responsable du Service Entretien



NOTICE EXPLICATIVE

La réorganisation du service a été rendue nécessaire par la fermeture d'une classe et donc d'un agent en moins à l'école maternelle.

Nous rappelons dans ce service qu'il y a 3 types d'activités :

- L'école maternelle
- La cantine
- Le ménage entretien des bâtiments communaux



Comme nous l'avions précisé lors d'une précédente saisine, la collectivité effectue chaque année une rotation des agents dans les activités pour 2 raisons essentielles :

- Pour améliorer la polyvalence et donc l'équité de tous les agents
- Pour permettre une continuité du service en cas de défaillance (maladie, accident de travail....)

La seule différence entre les agents était le travail le mercredi ou le samedi matin par alternance. La responsable de la cantine avait souhaité un renfort pour le service d'où le détachement des agents de l'école qui ont effectué leur 35h sur 4 jours.

Désormais dans le nouveau planning, tous les agents travailleront par équipe :

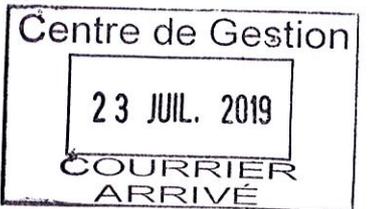
- Soit le mercredi matin
- Soit le samedi matin

De plus ces modifications de planning ont été présentées à l'ensemble du service. A la suite des 2 réunions, les plannings joints en annexe ont été adoptés.

The image shows the official seal of the Municipality of St. André, located in the Nouvelle-Écosse region. The seal is circular and features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text "MAIRIE DE ST ANDRÉ" and "Nouvelles-Écoles-Orientales". To the right of the seal, there are two handwritten signatures in black ink.

**ORGANIGRAMME
SERVICE ENTRETIEN
*A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019***

LE MAIRE



DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

RESPONSABLE DE SERVICE
Adjoint Technique principal 2^{ième} classe
(1 agent)

**RESTAURATION
SCOLAIRE**
Adjoint technique
principal 2^{ième} classe
(1 agent)

Adjoints Techniques
(5 agents à temps complet)
(1 agent à 17h30)
(2 CDD à 17h30)



Saint André



PLANNING PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Pour les agents à 35h

Du lundi au vendredi

7 h 00 h à 14 h 00.

Avec pause méridienne incluse

Pour les agents à 17h30

Du lundi au vendredi

7 h 00 h à 10h 30.

Avec pause méridienne incluse

PLANNING MODIFIABLE SI NECESSITE DE SERVICE



Saint
André



CANTINE
Agent à 35h

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

9h 00 à 17h00

MERCREDI ou SAMEDI

6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

**PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2019**

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

9h 00 à 17h00

MERCREDI ou SAMEDI

6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

PLANNING MODIFIABLE SI NECESSITE DE SERVICE



Saint
André



MATERNELLE

4 agents en 35h

PLANNING ACTUEL

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

7h 30 à 13h00

13h45 à 17h00

**PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2019**

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

7h30 à 12h00

14h00 à 17h00

PLANNING MODIFIABLE SI NECESSITE DE SERVICE



Saint André



MENAGE

PLANNING ACTUEL

1 agent à 35h, 2 agents à 27h et 1 agent à 17h30

Agent à 35h

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

6h00 à 14h00

MERCREDI ou SAMEDI

6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

Agent à 27h

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

6h00 à 10h00

12h00 à 14h00

MERCREDI ou SAMEDI

6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

Agent à 17h30

LUNDI-MARDI

13h00 à 17h00

JEUDI-VENDREDI

13h45 à 17h00

MERCREDI ou SAMEDI

6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

**PLANNING MODIFICATIF A COMPTER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2019**

2 agents à 35h et 3 agents à 17h30

Agent à 35h

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

6h00 à 11h00

12h00 à 15h00



MERCREDI ou SAMEDI
6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

Agent à 17h30

2 agents

MARDI-VENDREDI
6h00 à 9h00 (ménage)
12h00 à 13h00 (cantine)

LUNDI-JEUDI
6h00 à 8h15 (ménage)
12h00 à 13h00 (cantine)

MERCREDI ou SAMEDI
6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

1 agent

LUNDI-MARDI
12h00 à 16h00

JEUDI-VENDREDI
12h00 à 15h45

MERCREDI ou SAMEDI
6h00 à 9h00 ou 7h00 à 10h00

PLANNING MODIFIABLE SI NECESSITE DE SERVICE